



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 40

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2019

---

## OBJET :

DE-19-06-1-17) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA VINCEM  
POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS  
SOCIAUX SIS 172, RUE DIDEROT

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN  
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme  
VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme  
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M.  
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE,  
M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M.  
BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme  
ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme  
LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à  
M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6358H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et 29 mars 2016, et 3 janvier 2017 ;

Vu la réalisation par la VINCEM d'une opération de construction de 3 logements sociaux (PLAI/PLUS/PLS), sis 172, rue Diderot, à Vincennes ;

Considérant la demande de la VINCEM d'obtenir une subvention pour surcharge foncière de soixante-six mille euros (66.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la VINCEM s'engage à lui attribuer un droit de réservation d'un logement pour une durée de 60 ans ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 21 juin 2019,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Le Conseil municipal attribue à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de soixante-six mille euros (66 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier

de l'opération de construction de 3 logements sociaux (PLAI/PLUS/PLS) sis 172, rue Diderot, à Vincennes ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*